

L'Histoire fait le droit : la Constitution des Etats-Unis d'Amérique. Hervé ANDRÉANI

Au XVIIIème siècle, les Britanniques ont un Roi mais ils n'ont pas de constitution écrite. Les colonies américaines prenant leur liberté, auront un président et une Constitution écrite. En apparence la rupture est totale. L'analyse conduit à nuancer cette observation.

Dans une première partie, sont exposées les conditions qui ont conduit à la rédaction du texte, en montrant notamment que le recours à un acte écrit était loin d'en être l'innovation majeure. Seront examinés l'état du droit dans les colonies américaines, le cas particulier de la Virginie, les conditions de la proclamation d'indépendance, comme les étapes de la rédaction de la Constitution.

La seconde partie aborde le contenu même du texte, en le comparant à notre propre constitution, ce qui permettra d'observer pourquoi et comment l'américaine est un chef-d'œuvre d'équilibre par rapport à la française.

ANDREANI Hervé. Né le 13 novembre 1959 à Toulon (Var). Avocat. Certificat d'aptitude à la profession d'avocat en octobre 1987. Membre de l'Académie du Var depuis 2023.

De la matrone à la sage-femme dans le Var, de la fin de l'Ancien régime à l'époque actuelle. Jacques LE VOT

L'indispensable assistance des parturientes était jadis le fait des matrones avec leur savoir purement empirique. L'effroyable mortalité observée dans l'Ancien Régime et jusqu'au milieu du XIXème siècle était attribuée à leur ignorance obstétricale, du postpartum et des soins aux nouveaux nés. Un effort considérable fut entrepris par les autorités de Santé publique au cours des XIXème et XXème siècles afin de former des sages-femmes instruites en lieu et place de ces matrones réputées ignorantes. Le département du Var illustre assez bien les difficultés de mise en place de cette politique de santé publique.

De nos jours, les sages-femmes, titulaires de titres universitaires, membres d'une profession médicale, disposant d'un Ordre professionnel peinent à trouver une place dans un monde obstétrical devenu hospitalocentré et hypermédicalisé malgré de nombreux textes législatifs et réglementaires accroissant leurs prérogatives. Elles revendentiquent de nos jours de nouvelles perspectives professionnelles et statutaires.

LE VOT Jacques. Né le 17 février 1944 à Paris (XIXe). Médecin général inspecteur en 2e section. Professeur du Service de santé des armées. Radiologue des hôpitaux des Armées. Ancien médecin chef de l'hôpital d'instruction des armées Sainte-Anne à Toulon (1998-2005) et officier de programme du projet « Sainte-Anne 2000 » (1994-2005). Membre de l'académie du Var depuis 2003. Titulaire en 2013. Ancien secrétaire général 2013-2015.